

# AMUNDI LABEL ACTIONS EUROLAND ESR - F

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/05/2022

ACTION ■

Article 8 ■ Label CIES

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **234,7 (EUR)**  
Date de VL et d'actif géré : **31/05/2022**  
Actif géré : **236,91 (millions EUR)**  
Indice de référence :  
**100% EURO STOXX 50 SPECIAL OPENING NET**

## Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises labellisé par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) est investi en supports actions sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables (répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise). Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions des pays de la zone euro. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

## Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



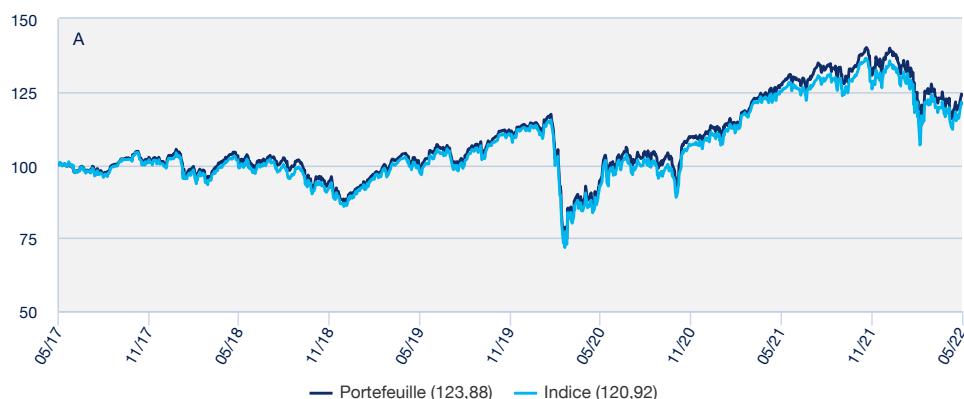
⬇ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⬆ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2021	29/04/2022	28/02/2022	31/05/2021	31/05/2019	31/05/2017
<b>Portefeuille</b>	-10,15%	1,05%	0,12%	-2,90%	25,05%	23,88%
<b>Indice</b>	-9,35%	1,41%	0,56%	-3,59%	24,31%	20,92%
<b>Ecart</b>	-0,80%	-0,37%	-0,44%	0,69%	0,74%	2,97%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Portefeuille</b>	24,65%	-1,77%	27,50%	-12,21%	11,84%	1,06%	8,60%	1,89%	23,31%	18,64%
<b>Indice</b>	23,12%	-2,93%	28,46%	-12,75%	10,45%	2,73%	7,05%	3,97%	22,00%	18,06%
<b>Ecart</b>	1,53%	1,16%	-0,95%	0,54%	1,39%	-1,67%	1,55%	-2,09%	1,32%	0,58%

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	21,37%	25,66%	21,14%
<b>Volatilité de l'indice</b>	22,05%	26,67%	21,98%
<b>Tracking Error ex-post</b>	2,09%	2,22%	1,98%
<b>Ratio d'information</b>	0,33	0,10	0,26
<b>Ratio de Sharpe</b>	-0,11	0,32	0,23

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

<b>Baisse maximale</b>	-60,36%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	2 198
<b>Moins bon mois</b>	10/2008
<b>Moins bonne performance</b>	-16,54%
<b>Meilleur mois</b>	11/2020
<b>Meilleure performance</b>	18,89%

### Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
<b>Nombre de lignes</b>	76	50

## ACTION ■

## Commentaire de gestion

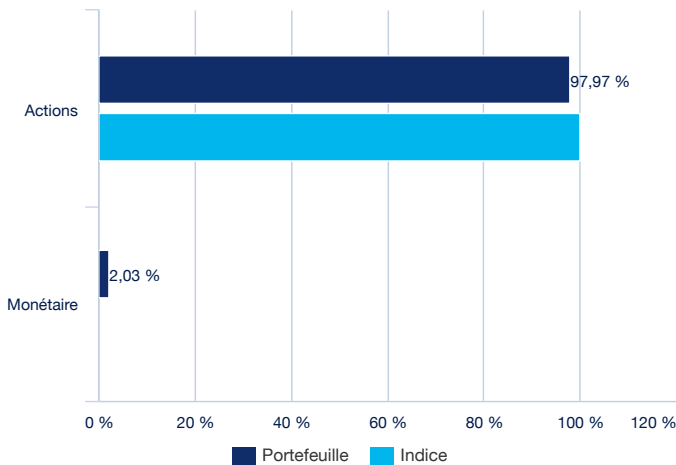
Au cours du mois de mai, la reprise économique post-COVID a continué de s'affaiblir, quoiqu'à des rythmes divers suivant les grandes régions du monde. Les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, pèsent en effet sur le revenu réel des ménages et la confiance. Elles continuent également d'entraîner des actions, annonces et anticipations de resserrement monétaire de plus en plus rapide. Sur les marchés, les actions ont connu un recul limité, tandis que les rendements obligataires ont augmenté en zone euro et se sont stabilisés aux Etats-Unis. Le mois avait plutôt mal commencé dans la foulée du mois d'avril. Mais un rebond a pris forme vers la mi-mai, porté par des espoirs de pic d'inflation aux Etats-Unis et un retour des taux à 10 ans aux Etats-Unis sous les 3%. Au total sur le mois, le MSCI World AC finit sur une baisse de seulement -0.5%. Des performances sont assez proches les unes des autres au niveau régional : Europe (-1%), Etats-Unis (-0,4%), Marchés Emergents (-0,5%), Japon (+0,9%) ; seul le Pacific-ex-Japan est en recul un peu plus marqué (-1,7%). Par pays, la Suisse consolide (-4,7%) alors que le marché britannique (+1%) et les marchés du sud (Espagne +3,3%, Portugal +2,7% et l'Italie +0,8%) continuent sur leur lancée positive. En Europe, les valeurs de croissance (-3,6%) reculent alors que les valeurs Value (+1,3%) continuent leur bonne résistance (+0,5% depuis le début de l'année contre -16,4% pour les valeurs de croissance). Au niveau sectoriel en Europe, les valeurs de l'énergie caracolent en tête (+11,2% sur le mois), portées par d'excellents résultats et une hausse de 9% des prix du pétrole sur le mois. Les financières ressortent aussi en hausse (+1,2%) alors que l'immobilier (-6,1%), la consommation de base (-3,9%), la technologie (-3,5%) et la santé (-3,4%) consolident le plus. Nous avons gardé une position neutre sur les marchés actions. La valorisation des entreprises européennes à des niveaux que nous jugeons plus en ligne avec le contexte macro-économique.

Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement sur le secteur des assurances en zone euro qui reste résilient dans la crise. Nous conservons également une surpondération sur le secteur de la technologie européenne qui est revenu à des niveaux de valorisation plus raisonnables tout en ayant une croissance de ses bénéfices élevée et de la santé plus défensif. Enfin, nous avons augmenté notre biais positif sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières, contrairement au secteur de l'alimentation qui pourrait en souffrir et sur lequel nous restons sous-pondérés. De plus nous avons pris nos bénéfices sur le secteur des télécommunications compte tenu de son chemin parcouru.

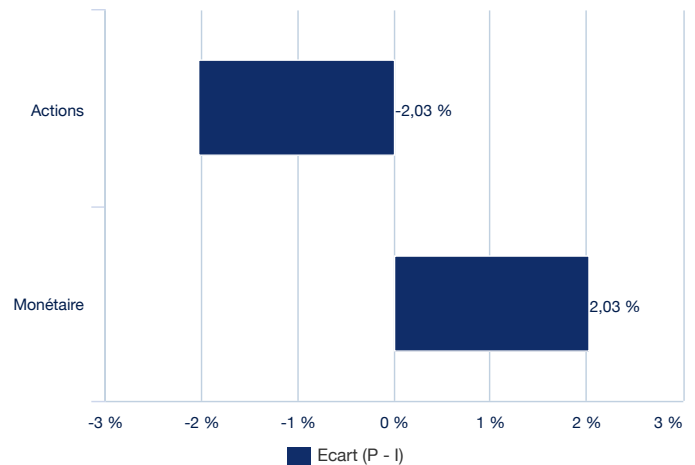
Secteur : Produits Alimentaires L'industrie alimentaire est non seulement exposée à de nombreux défis ESG au sein de sa supply chain, mais doit également maîtriser des risques clés liés à la qualité des aliments, à la sécurité alimentaire et à sa contribution aux résultats mondiaux en termes de santé et nutrition. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus de 13% de la population mondiale est en situation d'obésité, et le surpoids et l'obésité tuent plus de personnes que le sous poids. Les entreprises sont confrontées à de nouveaux défis comme l'augmentation des taxes sur la nourriture malsaine pour encourager l'achat de meilleurs produits, la labélisation nutritionnelle, et la réglementation de la publicité promouvant des produits alimentaires malsains destinés aux enfants. Mais il y a aussi des opportunités de marché comme l'intérêt croissant des consommateurs pour des produits plus sains - biologiques ou à base de plantes - ou encore l'élimination d'ingrédients artificiels.

## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

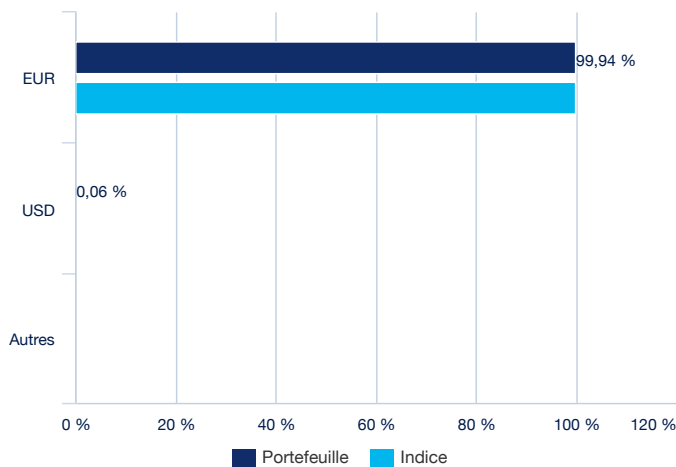
## Allocation d'actifs (Source : Amundi)



## Allocation d'actifs en relatif (Source : Amundi)



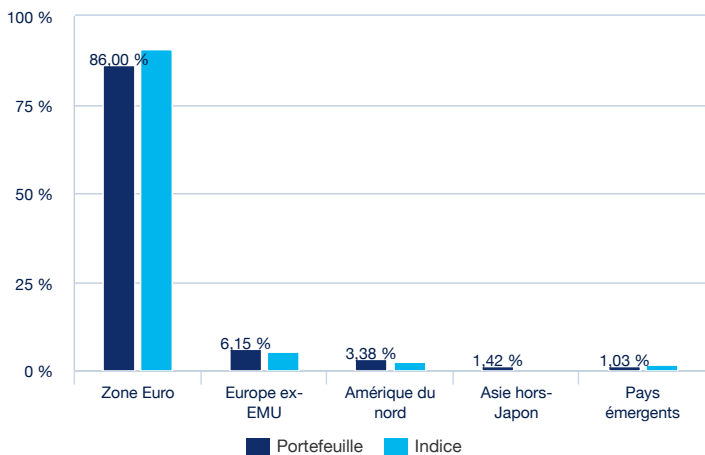
## Répartition par devises (Source : Amundi)



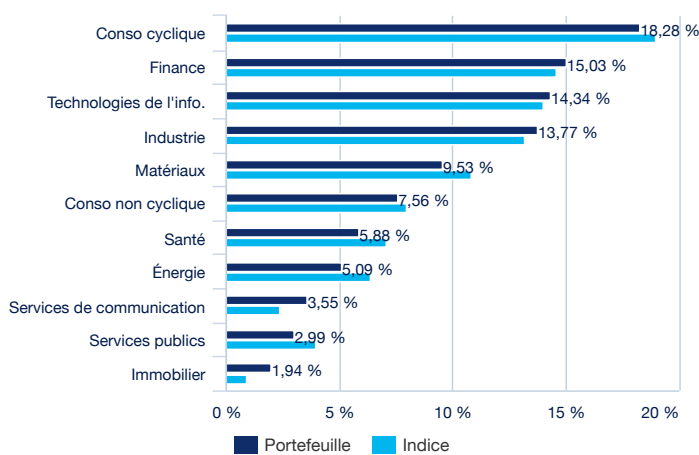
**ACTION** ■

**Composition du portefeuille - Analyse des actions (Source : Amundi)**

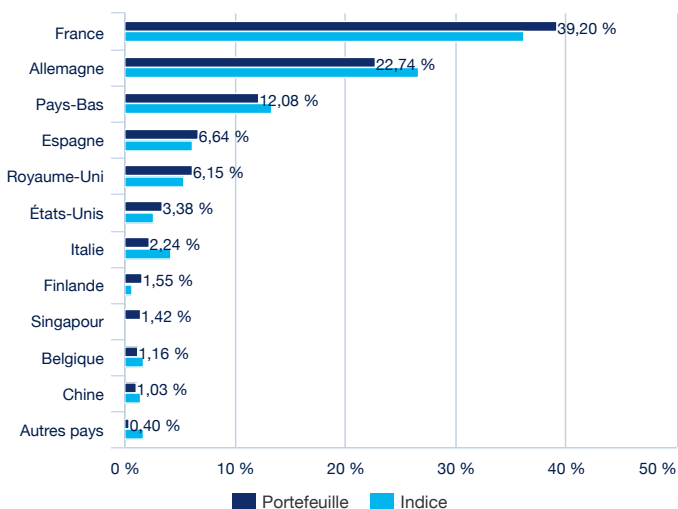
**Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)**



**Répartition par secteurs (Source : Amundi)**



**Répartition par pays (Source : Amundi)**



**Répartition par capitalisations boursières (Source : Amundi)**



**Principales lignes actions (Source : Amundi)**

	% d'actif
ASML HOLDING NV	6,52%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	4,90%
TOTALENERGIES SE	4,77%
SANOFI	4,69%
SAP SE	4,46%
LINDE PLC	4,44%
L OREAL SA	3,14%
SIEMENS AG	3,12%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,97%
ALLIANZ SE	2,25%
<b>Total</b>	<b>41,26%</b>

## ACTION ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	17/06/2003
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,85% ( prélevés ) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification AMF	FCPE Actions de pays zone EURO
Code AMF	990000084229
Nom du fonds maître	Amundi Euro Equity ESR

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Épargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Épargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Épargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

ACTION ■

Lexique ESG

**Investissement Socialement Responsable (ISR)**

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Critères ESG**

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

**ISR selon Amundi**

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



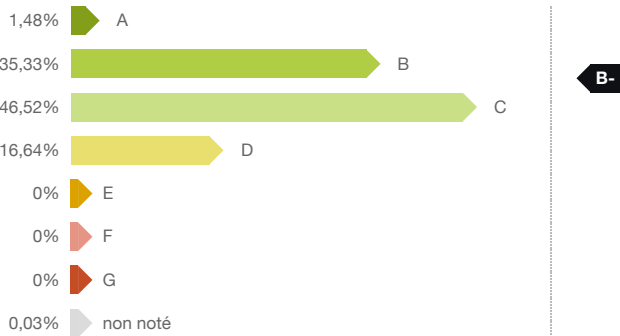
**Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :**

- 1-Exclusion des notes E,F et G<sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille<sup>2</sup>

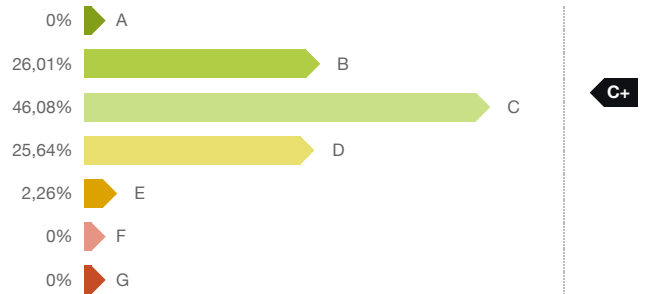
**Note ESG moyenne (source : Amundi)**

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

**Du portefeuille<sup>2</sup>**



**De l'univers de référence<sup>3</sup>**



**Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)**

Environnement	B-
Social	B-
Gouvernance	C
<b>Note Globale</b>	<b>B-</b>

Indice : 100% EURO STOXX 50 SPECIAL OPENING NET

**Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)**

Nombre d'émetteurs	75
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	99,97%

<sup>1</sup> En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

## ACTION ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.